

# JOURNÉES de ARCHITECTURE en SANTE



CONFERENCE

STUDIES AND FORMATION

## PARTNERSHIP

### QUÉBEC

CENTRE DE RECHERCHE  
CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

JUNE 9 AND 10, 2026

[WWW.JA-SANTE.QUEBEC](http://WWW.JA-SANTE.QUEBEC)



ARCHITECTURE  
HOSPITALIERE  
LE MAGAZINE DES ACTEURS DE L'HOPITAL DE DEMAIN





## Welcome



Dear colleagues, partners, and stakeholders in healthcare architecture,

We are thrilled to announce the Healthcare Architecture Days in Quebec City, which will take place on June 9 and 10, 2026, at the CHU de Québec – Université Laval.

For the first time, this event will be held within a hospital setting, an environment that embodies the realities of our evolving and transforming healthcare system. Hosting this event here is particularly significant. It underscores the close connection between architecture and hospitals, demonstrating that healthcare facilities are also living spaces, richly imbued with culture, history, uses, and emotions. These spaces shape practices, influence behaviors, and embody profound values. The new hospital complex (NCH) at the CHU de Québec-Université Laval, nearing completion, is a prime example.

For several years, Quebec has been working to renew its hospital infrastructure despite the challenges. Numerous ambitious projects are emerging, reinventing how we design, plan, and build, as well as how we provide care. It is no longer enough to simply meet functional needs; we must anticipate future transformations and integrate human, social, technological, and environmental dimensions.

The Health Architecture Days bring together managers, public decision-makers, architects, clinicians, engineers, researchers, patients, and citizens in a spirit of openness and dialogue. This diversity is essential for envisioning the hospital of today and tomorrow. Over these two days, we will showcase innovative projects, inspiring approaches, and constructive debates. We will discuss topics such as project performance in all its forms, digital technology, eco-responsibility, modularity, design, resilience, proximity, comfort, sustainability, art, and the local environment. We will primarily explore the multifaceted dimensions of health and the crucial role of architecture in the pursuit of fairer and more humane care within our healthcare infrastructure.

We invite all stakeholders involved in this hospital transformation to join this collective reflection. May the 2026 edition, rooted in a hospital like ours and open to the world, be an opportunity to exchange perspectives, share knowledge, and collectively envision smarter, more sustainable, and more humane healthcare environments.

**Martin Beaumont**

*President-CEO of CHU de Québec – Université Laval*

## Important Dates

📅 **January 29, 2026 – Deadline for submission of proposals**

📅 **February 16, 2026 – Deliberation of proposals by the Selection Committee**

📅 **March 15, 2026 – End of special «Early Booking» rate**



## Centre de recherche - CHU de Québec Université Laval

For the first time in its history, a JAS (Journées de l'architecture en santé) conference will be held at the heart of a healthcare institution, the CHU de Québec-Université Laval.

Modern and efficient, the new Research Centre (Pavillon L) brings together the CHU's oncology, endocrinology, and nephrology research activities under one roof. With its ergonomic, bright, and collaborative workspaces, the Research Centre offers an attractive professional environment dedicated to knowledge sharing.



©Stephane Groleau

## Hospital Tour

CHU de Québec - Université Laval  
Integrated Cancer Centre (ICC) + Critical Care Building  
Construction Site.

Visit one of the most important clinical and real estate projects in Quebec. Explore the ICC's state-of-the-art facilities and interdisciplinary approaches, combined with a tour of the impressive critical care building construction site: from intensive care and the emergency department to its two-story operating suite.



©Stephane Groleau

## Networking Cocktail

The organizers of the Healthcare Architecture Days are pleased to offer their delegates their traditional networking cocktail at the Manoir de Montmorency. Located atop Montmorency Falls, this historic building offers a breathtaking panoramic view of the majestic St. Lawrence River, Île d'Orléans, and the incredible 83-meter waterfall. This convivial gathering promises to be unforgettable.

Located 15 minutes from the CHU (University Hospital Centre), coach transportation is included.



## Accommodation

The JAS organization aims to simplify your stay by selecting hotels for you during your visit to Quebec City. The best hotels in the heart of Quebec City's historic district are offered at preferential rates.

Reservations are available on the JAS website, subject to room availability.



## Organization



H-event is the organizing firm for the Healthcare Architecture Days in Belgium, France, and Quebec. H-event has assembled a team of collaborators with 15 years of expertise and know-how in organizing professional events. Thanks to its experienced multidisciplinary teams—sales, marketing, communications, logistics—and its knowledge of healthcare facilities, H-event offers a comprehensive range of services to meet all of its clients' needs.

# PARTNERSHIP OFFERS

## JAS - PROGRAMME

- 1 page CMYK ..... \$CA 3 000
- Inside Front Cover ..... \$CA 4 000
- Inside Back Cover ..... \$CA 4 000
- Outside Back Cover ..... \$CA 6 000



## AD IN CONGRESS BAGS ..... \$CA 2 500

- Insertion of an advertising document or object in delegates' bags (documents/objects supplied by advertiser)

## BUSINESS COUNTER ..... \$CA 6 600

- Includes: 1 counter with your company logo + 2 high stools + 1 advertising banner
- 2 accesses to the JAS congress (including access to conferences, breaks and lunch)

## «SILVER» PARTNER ..... \$CA 6 500

- Insertion of a document in delegates' bags (documents/objects supplied by advertiser)
- 1 page in JAS magazine
- 2 accesses to the JAS congress (including access to conferences, breaks and lunch)
- Screening of a video (max. 3 minutes at the opening of each session, provided by you)
- 4 invitations to the networking cocktail (June 09, 2026)
- 1 advertising banner at the event venue
- 1 page on the ja-sante.quebec website

## «GOLD» PARTNER ..... \$CA 10 000

- Business Corner in the heart of the CHU de Québec (Business Corner includes: 1 counter with your company logo + 2 high stools + 1 advertising banner)
- Insertion of a document in the delegates' bag (documents provided by the advertiser)
- 1 page in the JAS magazine
- 2 tickets to the JAS congress (including access to conferences, breaks and lunch)
- Screening of a video (max. 3 minutes at the opening of each session, provided by you)
- 4 invitations to the networking cocktail (June 09, 2026)
- 1 page on the ja-sante.quebec website

## «PLATINUM» PARTNER ..... \$CA 15 000

- Business Corner in the heart of the CHU de Québec (Business Corner includes: 1 counter with your company logo + 2 high stools + 1 advertising banner)
- Insertion of a document in the delegates' bag (documents provided by the advertiser)
- 1 page in the JAS magazine (2<sup>nd</sup> ou 3<sup>rd</sup> cover)
- 1 editorial article 3 pages in the JAS review
- 4 accesses to the JAS congress (including access to conferences, breaks and lunch)
- Screening of a video (max. 3 minutes at the opening of each session, provided by you)
- 6 invitations to the networking cocktail (June 09, 2026)
- Exclusivity of professional activity
- 1 page on the ja-sante.quebec website

Tous les tarifs sont exprimés Avant Taxes

# PARTNERSHIP OFFERS

## SYMPOSIUM ..... \$CA 10000

- Optimize your participation and have a 20-minute symposium on the JAS stage to present your product solutions or concepts to all congress attendees.
- 1 entry to JAS
- Limited availability



## NETWORKING COCKTAIL PARTNERSHIP ..... \$CA 5000

- Your company's name and logo are associated with the networking cocktail (Science Center)
- Presence of your promotional items on tables in the catering area
- Presence of your advertising banners at the cocktail venue
- 1 entry to JAS



## DINNER PARTNERSHIP ..... \$CA 4500

- 2 advertising banners (supplied by you)
- Presence of your promotional items on tables in the catering area
- 1 entry to JAS



## TCONGRESS BADGES ..... \$CA 7000

### Exclusive sponsor

- Your company logo on congress delegates' necklaces
- 1 admission to JAS



All prices before taxes



Visuel non contractuel

# ORDER FORM

## PARTNERSHIP PACKAGE

QUÉBEC 2026

### COMPANY

Company Name:

Address:

Zip Code:

City:

Country:

Phone number:

Email address:

Internal order number:

Contact for billing (**Obligatory**):

### CONTACT FOR CONGRESS

Last Name:

First Name:

Phone number:

Cell Phone:

Email address:

Position:

## SUMMARY

<input type="checkbox"/> AD IN CONGRESS BAGS.....	\$ CA 2 500	<input type="checkbox"/> « GOLD » PARTNER.....	\$ CA 10 000	<input type="checkbox"/> COCKTAIL PARTNERSHIP.....	\$ CA 5 000
<input type="checkbox"/> BUSINESS COUNTER.....	\$ CA 6 600	<input type="checkbox"/> « PLATINUM » PARTNER.....	\$ CA 15 000	<input type="checkbox"/> DINNER PARTNERSHIP.....	\$ CA 4 500
<input type="checkbox"/> « SILVER » PARTNER.....	\$ CA 6 500	<input type="checkbox"/> NECKLACE.....	\$ CA 7 000	<input type="checkbox"/> SYMPOSIUM.....	\$ CA 10 000
<input type="checkbox"/> PASS 2 JOURS SUPP.....	700 \$ CA x.....	=.....	\$ CA		

### JOURNÉES DE L'ARCHITECTURE EN SANTÉ - Program

<input type="checkbox"/> 1 page CMYK.....	\$ CA 3 000	<input type="checkbox"/> Inside Back Cover.....	\$ CA 4 000	TOTAL HT = \$ CA .....
<input type="checkbox"/> Inside Front Cover.....	\$ CA 4 000	<input type="checkbox"/> Outside Back Cover.....	\$ CA 6 000	
TPS : 5 % =	TVQ : 9,975 % =			TOTAL = \$ CA .....

## SIGNATURE REQUIRED

Made at:

Date:

**Payment should only be made after receipt of the invoice.**

Please be sure to include the invoice number when making your bank payment.

Important: For any partnership offer including a «business area» purchased before March 31, 2026, all exhibitors must pay the deposit invoice in full, without discount, representing 50% of the total participation fee, following the completed and signed application form. Failure to meet payment deadlines may result in cancellation of your space.

Last name, First name, Position and Signature, preceded by the words «authorized to sign this contract»  
Company stamp

IMPORTANT: By signing this order form, I accept the terms and conditions set out online at: [www.ja-sante.quebec/conditions-generales-de-ventes/](http://www.ja-sante.quebec/conditions-generales-de-ventes/)

**Early booking rate**  
until March 15, 2026

**Standard rate**  
From March 16, 2026

CONFÉRENCIER/MEMBRE UAFS PROFESSIONNEL DE SANTÉ	OTHER CONGRESSORS
<p><b>Early booking</b> <b>950 \$CA</b></p> <p><b>Standard</b> <b>1.050 \$CA</b></p> <p>2-day access</p> <p>Full access to conferences</p> <p>Lunch and coffee break each day</p> <p>Dinner each day</p> <p>Full conferences Video package</p> <p>Networking cocktail reception at an iconic Quebec City location (Transport by bus from the University Hospital)</p>	<p><b>Early booking</b> <b>1.050 \$CA</b></p> <p><b>Standard</b> <b>1.150 \$CA</b></p> <p>2-day access</p> <p>Full access to conferences</p> <p>Lunch and coffee break each day</p> <p>Dinner each day</p> <p>Full conferences Video package</p> <p>Networking cocktail reception at an iconic Quebec City location (Transport by bus from the University Hospital)</p>

**HOSPITAL TOUR QUEBEC UNIVERSITY HOSPITAL (Limited places): 75 \$CA**

Prices shown before taxes

If you have any questions about the organization, please contact:

**H-event +1 438 367-2357**



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE JAS 2026

## Événements – Vente de places

### Mises à jour le 30 octobre 2025

Le vendeur est la FIRME/ÉTABLISSEMENT H-EVENT, par actions simplifiées dont le siège est situé 30 AV DES AVORAU 69250 ALBIGNY-SUR-SAONE - FRANCE, immatriculée au Registre du commerce et des firmes sous le numéro Lyon B 849 399 704.

N° TVA intracomunitaire: FR06849399704

Courriel: jas@ja-sante.com

Numéro de téléphone: +33 4 78 80 09 72

Ci-après désignée «H-EVENT»

### CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription individuelle d'un participant (le «Participant») à un congrès, séminaire ou salon (un «Évènement») organisé par H-EVENT en présentiel et/ou à distance. Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet dédié de l'Évènement (ci-après le «Site»).

Le fait de s'inscrire à l'Évènement implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.

H-EVENT se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

Les informations relatives à l'Évènement (date et horaires, lieu ou lien d'accès, programme...) sont fournies sur le Site et le Participant atteste et garantit en avoir dûment pris connaissance avant toute inscription. H-EVENT se réserve la possibilité de prévoir des conditions particulières propres à l'Évènement qui devront être acceptées dans les mêmes conditions que les présentes.

Les présentes conditions générales de vente ne s'appliquent pas aux évènements organisés par des tiers, y compris lorsque ce tiers a fait appel aux services d'organisation de H-EVENT ni à la relation contractuelle entre H-EVENT et ses partenaires commerciaux sponsorisant l'Évènement, intervenant ou tenant des ateliers à l'Évènement.

### INSCRIPTION - CONTRAT

L'inscription à l'Évènement doit être effectuée en complétant le bulletin PDF disponible sur simple demande ou sur le site web de l'Évènement. Pour toute question avant de passer commande, le Participant peut contacter H-EVENT aux coordonnées en-tête ou à l'adresse email consultable sur le Site de l'Évènement.

Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer à l'inscription, auprès de H-EVENT par carte virement bancaire ou par chèque. Toute inscription est définitive. Une fois l'inscription reçue par H-EVENT et le paiement effectué, H-EVENT adressera au Participant une facture de sa commande et de son inscription à l'Évènement ainsi que de tous les autres produits ou services commandés à l'organisateur H-EVENT.

### TARIFS – REGLEMENT

Les tarifs s'entendent par Participant, toutes taxes comprises (TTC) c'est-à-dire hors taxe (HT) augmenté de la TVA à hauteur de 20% du prix HT. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site au moment de l'inscription). Ils incluent l'ensemble des prestations décrites sur le Site, pour le tarif correspondant.

Le règlement dû au moment de l'inscription doit s'effectuer par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de H-EVENT.

H-EVENT pourra être amené à demander au Participant par e-mail ou téléphone des informations complémentaires sur l'identité de l'acheteur ou du donneur d'ordre. Un seul mode de paiement est autorisé par inscription. En cas de paiement par carte, le Participant atteste garantir qu'il est le titulaire légal de la carte à débiter et/ou qu'il est légalement en droit d'en faire usage.

Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans les cas prévus pour l'exercice du droit de rétractation et en cas d'annulation dans les conditions prévues aux présentes.

### DROIT DE RETRACTATION

Le Participant est expressément informé que le droit de rétractation ne s'applique pas à la commande des billets de participation à l'Évènement dont le prix a été encaissé par H-EVENT lorsque la date de cet Évènement est déterminée, conformément à l'Article L 221-28, 1<sup>o</sup> du Code de la consommation qui dispose que «Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats [...] De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée». Ce droit ne s'applique pas à la fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation Le Participant est expressément informé que les professionnels ne bénéficient pas d'un droit de rétractation, sauf dans le cas particulier de la vente hors établissement prévu par le code de la consommation. Lorsque le Participant dispose d'un droit de rétractation, il peut l'exercer dans un délai de 14 jour calendrier, à compter de la confirmation de commande, sans avoir à donner de motif en le notifiant à H-EVENT par une déclaration dénuée d'ambiguïté et datée. Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prorogé jusqu'à l'expiration de la dernière heure du premier jour ouvrable suivant. Le prix de l'inscription lui sera alors remboursé, s'il avait été encaissé, dans un délai maximal de 14 jours suivant l'exercice de son droit par le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, à moins que le Client n'accepte un moyen différent. Le Participant peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante: H-EVENT 30 AV DES AVORAU 69250 ALBIGNY-SUR-SAONE - FRANCE.

### OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

L'inscription auprès de H-EVENT implique l'acceptation des conditions suivantes:

Toute place attribuée à un Participant pour un Évènement est strictement personnelle et nominative, elle ne doit pas être prêtée ou revendue à un tiers; Lorsque l'Évènement est digital alors les droits d'accès du Participant à la conférence en ligne lui sont personnels, confidentiels et intransmissibles. Chaque inscription est valable uniquement pour l'Évènement qui y est mentionné et ne pourra être acceptée pour un autre Évènement. Le Participant se verra délivrer un badge d'accès lors de son arrivée sur le site de l'Évènement. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'Évènement. Lorsque l'Évènement est digital, le Participant se verra délivrer les droits

d'accès à la conférence en ligne. L'organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Évènement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge. Sauf accord préalable et écrit de H-EVENT, il n'est pas possible d'alterner entre deux personnes la présence à un Évènement avec un seul billet acheté pour l'Évènement en question, y compris pour les collaborateurs ou associés d'une même entreprise. De convention expresse, H-EVENT se réserve le droit de refuser à un Client de venir avec ses enfants, notamment en bas âge, et/ou animal de compagnie. Toute demande d'accompagnement qui serait justifiée par des motifs impérieux doit, en tout état de cause, être adressée par écrit à H-EVENT au moins 15 jours avant la tenue de l'Évènement afin que celle-ci puisse considérer la demande et proposer le cas échéant à l'accompagnateur une place à titre exceptionnel si les ventes sont finies, étant entendu que H-EVENT se réserve toujours la faculté de refuser un accompagnateur. Ce refus ne pourra être considéré comme une cause d'annulation et de remboursement valable. En procédant à un achat de billet à un Évènement, le Participant s'engage et s'interdit plus généralement tout comportement illicite ou frauduleux en lien avec cet Évènement. Notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive et sans préjudice de tous dommages ou intérêts auxquels H-EVENT pourrait prétendre, tout Participant s'interdit de:

- Se livrer à tout comportement menaçant, violent, raciste ou injurieux;
- Se rendre à l'Évènement dans le but ostentatoire de faire de la promotion de ses propres produits ou services, ou des produits et services d'un tiers, auprès des autres participants à l'Évènements sans que H-EVENT n'en soit préalablement avertie, étant précisé que H-EVENT soumet le sponsoring et partenariats à des conditions contractuelles distinctes;
- Monter sur la scène au cours d'une intervention, sauf à y être invité;
- Abîmer le matériel technique de l'Évènement ou y porter atteinte à quelque titre;
- Se rendre à l'Évènement sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiants, ou venir avec de tels produits sur soi ou d'en proposer aux autres participants;
- Avoir un comportement indécent à l'Évènement et/ou pouvant heurter la sensibilité des autres participants;

Plus généralement, il est interdit de causer, par son attitude, ses propos ou sa tenue, un trouble au bon déroulement d'un Évènement et de porter atteinte à la sécurité des participants, du public, du personnel, ou de ses prestataires et des biens dans l'enceinte de l'Évènement. H-EVENT se réserve le droit de demander à tout Client manquant à ses obligations de quitter l'Évènement sans possibilité de remboursement.

### MODIFICATIONS – ANNULATIONS

Dans le cas où le délai de rétractation susvisé ne s'applique pas ou est expiré, aucune annulation ni remboursement ne seront acceptés. Dans le cas exceptionnel de fermeture ou de non-ouverture (annulation de l'Évènement) en cas de force majeure ou d'obligation préfectorale:

Si l'Évènement est reporté: report de l'inscription  
Si l'Évènement est annulé totalement: remboursement de 80% du montant réglé sous forme d'un avoir valable 2 ans et utilisable pour le même Évènement.

En cas de nécessité, et notamment en cas d'absence d'un intervenant, H-EVENT se réserve le droit de modifier le programme de l'Évènement. Si H-EVENT se voit contraint d'annuler l'Évènement, il s'engage à en prévenir les Participants dans les meilleurs délais. La responsabilité de H-EVENT ne pourra être recherchée si l'Évènement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, ce qui inclut toute interdiction administrative ou préfectorale de tenue de l'Évènement.

H-EVENT se réserve la possibilité de transformer un Évènement prévu en présentiel par la tenue du même Évènement sous un format digital, en tout ou partie sans aucune indemnité ou remboursement partiel ou intégral.

### PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou remis lors de l'Évènement sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle «toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que «les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et «les analyses et courtes citations», «sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité du Participant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'Évènement.

Il est formellement et strictement interdit de mettre à la disposition du public et/ou de diffuser, en direct et/ou en différé, en tout ou partie, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. Tout enregistrement sonore et/ou toute image animée captés par tout moyen dans l'enceinte de l'Évènement ou tout document transmis dans le cadre de l'Évènement. Tout enregistrement sonore et/ou toute image animée captés par tout moyen dans l'enceinte de l'Évènement ou tout document transmis dans le cadre de l'Évènement, et ce quel que soit les modes de capture et de diffusion (Internet, radio, télévision, téléphones Cellulaires, accessoires de stockage de données ou tout autre média actuel et/ou futur), sans l'autorisation préalable et expresse de H-EVENT.

Le Participant est informé de ce que H-EVENT pourra être amené à réaliser des prises de vue et/ou des films dans le cadre de l'Évènement, y compris par capture écran des participants ayant activé leur caméra en cas de visioconférence. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, le Participant autorise H-EVENT à la photographie ou le filmer dans le cadre de l'Évènement et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication sur l'Évènement. L'acceptation des présentes conditions par le Participant vaut, à défaut d'une information contraire écrite transmise à H-EVENT au moins cinq jours avant le début de l'Évènement, autorisation de captation, de reproduction et de représentation de photographies et de vidéos en cas de prise de vue pendant un Évènement. En conséquence de quoi, le Participant autorise H-EVENT à diffuser les images prises pendant cet Évènement. Les images pourront être exploitées et utilisées

directement sous toutes formes et tous supports de diffusion (Internet, radio, télévision, téléphones Cellulaires, accessoires de stockage de données ou tout autre média actuel et/ou futur) sans aucune limitation de durée pour la promotion des activités de H-EVENT.

Cette autorisation de captation et de diffusion vaut également pour les images réalisées par les partenaires de H-EVENT présents à l'Évènement ou qui leur auront été transmises par H-EVENT dans le cadre du partenariat.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Le Participant reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits à l'image susvisés, ce qu'il accepte expressément. La cession est consentie pour une durée de 70 ans après la tenue de l'Évènement. Le Participant qui ne souhaiterait pas céder ses droits à l'image doit aller au fond de la salle pour éviter d'être pris en photo ou filmé par inadvertance et s'abstenir de participer à tout tournage/shoot pendant l'Évènement. En cas d'évènement digital, le Participant désactive sa caméra.

Signature précédée de la mention  
« lu et approuvé »

## JAS PRESENTATION



### ABOUT THE JAS

Since 2019, the JAS (Healthcare Architecture Days) have established themselves as an international benchmark for reflection and innovation in hospital architecture. After editions in Menton, France, and Brussels, Belgium, it was only natural that the JAS would establish itself in Quebec to continue bringing together the brightest minds to rethink healthcare spaces.

The Healthcare Architecture Days return to Quebec for its third edition on June 9 and 10, 2026. Following two successful editions in Montreal, the capital city will host the event this time, specifically at the CHU de Québec-Université Laval Research Centre. This essential event brings together key players in hospital architecture, healthcare, and technological innovation to collectively envision the design of the hospitals of the future. Organized by H-Event, the JAS offer a unique platform to share best practices, explore emerging trends, and strengthen collaborations in the healthcare sector.

### A RICH PROGRAM

The next edition will feature high-level conferences, interactive workshops, and feedback sessions led by key players in the sector.

The main themes of this edition include:

Architectural design and innovation, Sustainable and eco-responsible healthcare environments, International architectural culture, healthcare and social services, the city-hospital ecosystem, E-architecture: Hospital 2.0...

### PARTICIPANTS WITH VARIED PROFILES

Architects, Urban planners, Engineers, Builders, Directors of establishments, Heads of infrastructure, works or technical services, Hospital engineers, Doctors, Patient Partners, Researchers, Political leaders, government agencies...

### EVENT HIGHLIGHTS

- Inspiring conferences: Featuring renowned speakers, including architects, engineers, physicians, and policymakers.
- Visits to model facilities: CHU de Québec, CHU Sainte-Justine, CHUM...
- Networking: Collaboration among various stakeholders in healthcare and architecture, and meetings with industry professionals.

### WHY PARTICIPATE?

- ▲ The JAS represent a unique opportunity for healthcare and architecture professionals to:
- ▲ Discover concrete solutions to the growing challenges facing healthcare facilities.
- ▲ Exchange ideas on ambitious projects integrating sustainability, attractiveness, and innovation.
- ▲ Draw inspiration from international best practices to transform healthcare environments.



©Stephane Groleau

### CONTACT

[jas@ja-sante.quebec](mailto:jas@ja-sante.quebec)

+1 438 367-2357

[www.ja-sante.quebec](http://www.ja-sante.quebec)

Un événement 

Avec le soutien de



ARCHITECTURE  
HOSPITALIERE  
LE MAGAZINE DES ACTEURS DE L'HÔPITAL DE DEMAIN

